

Guéris Rogée, Rezi, Ecole Nat
 Clouet Auguste, la Blordière, Ecole Léop. Bouchier
 Martineau Léon, rue de la Poterie id. 1504
 M^{me} Teuve Guéris à Croutemoelt id. 1504
 M^{me} Leray, la Grand'Harc, Ecole primaire supérieure 1504
 M. Chénard A., rue de St. Leger, Ecole Léop. Bouchier 1504
 M. Fédaric, la Blordière, école publique de St. Rouman, rept.
 M. Bretteau Gustave, rue Guib Rodon id. rept.
 éclairage de la Maison du Parc, branchements. Enfant M. le Maire soumet
 à l'approbation du Conseil le montant de la dépense occasionnée
 pour l'établissement de différents branchements à la maison
 communale de la rue Fontaine, Saumur.

Ces branchements se feront en deux parties; l'une s'éle-
 vait à 2580,70
 L'autre, à 1110,35
 Total 3691,05

Le Conseil, reconnaissant l'utilité des travaux projetés,
 autorise M. le Maire à les faire exécuter.

Assistances diverses. - M. le Maire demande au Conseil de se
 former en Comité secret pour examiner les différentes
 demandes d'assistances.

Après examen, le Conseil a confirmé, pour l'ensemble des
 demandes, les décisions prises par la Commission du Bureau
 de Bienfaisance dans sa séance du 15 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze
 heures trente et les Membres présents ont signé au registre les
 dits jour, mois et an.

J. Pailliet, Margitane Hémond, [Signature]
 [Signature], [Signature], [Signature]
 [Signature], [Signature], [Signature]

Convocation du Conseil Municipal

Le dix-neuf mai mil neuf cent quarante, à huit heures
 trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de
 Rezi, se réunira, en session ordinaire, à la Mairie, lieu

lieu habituel de ses séances.

Ordre du jour

Adhésion au fond national de compensation.
 Entretien de l'éclairage public
 Acquisition de pontons pour les bateaux de Trentemoult.
 Louper Guéris
 Construction d'un caveau et water à la maison du Parc
 Changement de noms de rues
 Mesures à prendre contre les nomades et forains
 Affaires diverses.
 Assistance diverses.

Marché de qu'à qu'à Pégé'

Le 14 mai 1940

Le Maire

J. Tignais

Approuvé, le
7 novembre 1940

Conseil Municipal

Séance du 19 mai 1940

Le dix-neuf mai mil neuf cent quarante, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Reze, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de cette commune, en session ordinaire, sous la présidence de M. Tignais, maire.

Étaient présents: M. M. Ger. Mailliet, Cauperon, Guéris, Tignais, Turpin, Loren, Marchebau, Landreau, Genchouneau, Goutière, Chauvelon, Haumont, Pignoned Bluet.

Étaient absents: M. M. Hervuët, Fabrice, Ordronneau, Lefort, Barreau, Janeau, Giraud, Bustin, Massieu, Ollivier et Charlot, excusés.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guéris a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Affiliation au Fonds National de compensation. M. le Maire donne lecture au Conseil de la circulaire préfectorale du 1^{er} mai 1940, relative à l'affiliation au Fonds National de compensation, de la Commune pour faire bénéficier son personnel des avantages du décret-loi du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la

natalité française.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil vote l'affiliation, au Fonds National de compensation, de la commune de Rezé, pour tout le personnel communal, comprenant: employés de mairie, titulaires et auxiliaires, gardes-champêtres, femmes de service des écoles publiques, cantonniers vicinaux, ruraux et de la voirie urbaine, et le personnel du service des bateaux de Crantenault. Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres additionnels de 1960.

Barème pour l'assistance des femmes en couches et aux familles nombreuses. - Communication est donnée d'une lettre de M. le Préfet, en date du 1^{er} avril 1960, qui recommande d'adopter pour la commune de Rezé, le même barème pour l'assistance des femmes en couches et des familles nombreuses, que la ville de Nantes, en raison de la proximité des deux agglomérations dont les conditions de vie sont à peu près les mêmes.

Sur cette communication, le Conseil Municipal se range de cet avis et établit le barème pour les assistances ci-dessus désignées, ainsi qu'il suit:

Ménage, pour le 1 ^{er} enfant	850 ^{fr}
id. 2 ^e enfant	1100 ^{fr}
id. 3 ^e enfant	1350 ^{fr}
id. 4 ^e enfant	1600 ^{fr}
id. 5 ^e enfant	1850 ^{fr}

, etc... soit une majoration de 250^{fr} par enfant

Entretien de l'éclairage public. - Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. le Directeur de la Société Nantaise d'Éclairage et de Force par l'Électricité, qui attire l'attention du Conseil Municipal, sur les conditions générales du Marché, en date du 30 décembre 1956, pour l'entretien de l'éclairage électrique des voies publiques de la Commune. La Société ci-dessus désignée demande l'annulation pure et simple du Marché établi, à partir du 1^{er} juillet 1960.

Tous les travaux qui seraient rendus nécessaires à partir de cette date, sur l'éclairage public, le seraient en régie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur cette question, refuse la résiliation du Marché du 26 juin 1956;

Dit, qu'il appartient aux Pouvoirs Publics, de fixer le pourcentage de majoration, ou les événements actuels. Qu'à ce moment, la Commune appliquera les règlements, légalement établis.

Acquisition de deux pontons pour le service des bateaux de Crantenault. - Sur la proposition de M. le Maire et d'après le rapport de la

Commission des bateaux, le Conseil Municipal, considérant que le ponton d'embarquement du Quai Jean Barb, n. offre plus assez de sécurité aux passagers, décide l'acquisition d'un autre ponton en bon état.

Vu l'avis favorable de la Commission des bateaux, autorise l'acquisition du ponton, accepté par la dite Commission, d'accord avec la Société des Auto-bateaux, représentée par le liquidateur M. Faguenon, 1, Place de la Petite Hollande, à Nantes;

Approuve le marché de gré à gré passé avec le liquidateur de la Société, ci-dessus dénommée pour le prix de six mille francs.

Jas Mailliot

Marchand

J. Carpius
L. Carpius

Jandou
Pellucier

Fautière

Ligrais

Convocation du Conseil Municipal

Le onze août mil neuf cent quarante, à huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de Roze, se réunira en session ordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1 Allocation de la Mairie au Foyer;
- 2 Frais d'analyse d'eau;
- 3 Constructions scolaires; marché Lafont & Fournier;
- 4 Construction du chemin de la Basse-Lande;
- Compte administratif du Maire;
- Budgets des chemins vicinaux et ruraux;
- Budget additionnel de 1940;
- Approbation du budget du Bureau de Bienfaisance;
- Affaires diverses;
- Assurances diverses.

Le 8 août 1940

Le Maire

Ligrais